ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Désignation du commandant de la police neuchâteloise à la fonction de délégué au réseau national de sécurité de la Confédération et des cantons

Une reconnaissance et un honneur pour notre canton

M. André Duvillard, commandant de la police neuchâteloise, a été désigné le 22 février 2012 par le Conseil fédéral en qualité de délégué au réseau national de sécurité de la Confédération et des cantons. Le Conseil d'Etat se félicite de cette décision qui suit celle la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP).

Le Conseil d'Etat voit dans cette désignation une reconnaissance, par les plus hautes instances de notre pays en matière de sécurité, des efforts entrepris depuis 2005 dans notre canton pour moderniser notre police et lui permettre de relever les défis du 21e siècle.

Par ailleurs, sous l'impulsion de M. André Duvillard, la police neuchâteloise a sans cesse œuvré au rapprochement des polices cantonales et à des collaborations renforcées avec ses partenaires, en particulier le Corps des gardes-frontière, la police ferroviaire et l'armée.

Le Conseil d'Etat tient à manifester sa plus vive gratitude à M. André Duvillard qui a conduit ces projets avec succès. Tout en regrettant son départ, il lui adresse ses félicitations et ses vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Pour de plus amples renseignements :
Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, tél. 032 889 64 00.

Neuchâtel, le 24 février 2012